



Banque européenne d'investissement



La BEI et le secteur de l'eau :

les réseaux d'eau et d'assainissement





La BEI et le secteur de l'eau : les réseaux d'eau et d'assainissement

L'eau est indispensable à tous les domaines de la vie – l'alimentation, l'énergie, les transports, la nature, les loisirs, l'identité, la culture, les normes sociales et la quasi-totalité des produits utilisés quotidiennement. La croissance de la population et le développement économique entraînant une accélération de la demande dans tous les domaines, la vraie valeur de l'eau devient de plus en plus apparente aux yeux de tous. Dès lors, l'accès limité à l'eau potable et la baisse de qualité de l'eau dont souffrent l'Europe et d'autres régions du monde constituent des problèmes planétaires majeurs sur le plan de l'environnement et du développement¹.

De nos jours, 1,1 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable, et 2,6 milliards subissent les conséquences d'un assainissement médiocre ou inexistant. L'eau contaminée tue chaque année des millions de personnes. Les ressources en eau font l'objet de ponctions croissantes sous l'effet de l'urbanisation rapide, et 30 à 40 % de l'eau sont « perdus » du fait des branchements illégaux et des fuites. L'amélioration quantitative et qualitative de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine et le traitement des eaux usées consti-

tuent donc des facteurs clés du développement économique et de la réduction de la pauvreté dans le monde, y compris en Europe. Plus de 40 millions d'Européens n'ont pas accès à l'eau potable, et 85 millions ne bénéficient d'aucun assainissement élémentaire. Plus de la moitié des eaux urbaines de l'Union européenne ne fait l'objet d'aucun traitement, et les problèmes posés par les inondations et la sécheresse sont en augmentation².

La gestion des ressources en eau est un élément central des politiques de l'Union euro-

péenne (UE) sur les plans environnemental et régional et sur celui du développement. La Banque européenne d'investissement (BEI) a toujours été un acteur majeur dans ce secteur. La BEI, qui est l'institution de financement à long terme de l'UE, a pour mission de contribuer à la mise en œuvre des grands objectifs de celle-ci à travers le financement de projets d'investissement. Depuis sa création en 1958, la Banque a prêté quelque 30,3 milliards d'EUR en faveur de 651 projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, tant dans l'UE que dans les pays parte-



¹ Comme l'indique le deuxième rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau, intitulé *L'eau, une responsabilité partagée*, publié en mars 2006 à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau au cours du Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Mexico.

² Source : Cyril Roger-Lacan, directeur général adjoint et membre du comité exécutif de Veolia Eau, lors du sommet sur les politiques européennes organisé par Les amis de l'Europe sur la crise mondiale de l'eau – Bruxelles, 20/06/2006.

Selon Eurostat, en 2002, il existait encore dans l'UE-25 des ménages non raccordés au réseau public d'adduction d'eau : le taux de raccordement était compris entre 70 et 100 %. Quatorze pour cent des eaux usées domestiques ne faisaient toujours pas l'objet d'un traitement et seulement 90 % en moyenne de la population de l'UE-25 étaient raccordés à des réseaux urbains de collecte des eaux usées (première étape sur la voie de leur traitement), les taux les plus bas étant constatés dans les nouveaux États membres.



naires³ (PP). Au cours des dix dernières années, la BEI a intensifié ses opérations de prêt en faveur de ce secteur clé, avec une moyenne annuelle de 1,6 milliard d'EUR de prêts.

Conformément aux diverses directives de l'UE relatives à l'eau, la Banque appuie des projets qui s'inscrivent dans le cadre d'une gestion durable des ressources en eau grâce à une gestion de la demande, à une planification intégrée des bassins hydrographiques et à une gestion intégrée des mesures de lutte contre les inondations. La BEI soutient des projets, tant publics que privés, situés au sein ou à l'extérieur de l'UE et couvrant tous les aspects du cycle de l'eau, y compris le captage d'eau, la qualité de l'eau, l'approvisionnement en eau potable, la distribution d'eau, le traitement des eaux usées (recyclage, réutilisation), l'évacuation des eaux usées (domestiques, commerciales et industrielles), les digues de protection, l'érosion côtière, la prévention des inondations, ainsi que l'évacuation des eaux de pluie, les projets hydro électriques de petite et grande dimension⁴ et, enfin, l'irrigation⁵. La présente brochure concerne en fait, pour l'essentiel, l'activité de la BEI dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.



La BEI opère dans le cadre des politique de l'UE

Si la BEI finance des projets relatifs à la distribution d'eau et à l'assainissement, c'est principalement pour des raisons d'ordre environnemental. En outre, ces projets concourent souvent à la réalisation d'autres objectifs prioritaires de la Banque. Dans l'UE-25 et les pays visés par l'élargissement, les projets de distribution d'eau et d'assainissement financés par la BEI non seulement assurent la protection et la sauvegarde du milieu naturel, contribuent au bien être des populations, réduisent les risques sanitaires associés aux maladies provoquées par l'eau, pro-

tègent des écosystèmes fragiles et préservent la diversité des espèces vivant en eau douce, mais ils soutiennent en outre le développement régional et la cohésion économique et sociale dans des régions où le manque d'infrastructures constitue un frein au développement.

La BEI a pour principal objectif de financer des projets d'investissement et des programmes d'équipement. Ces opérations sont souvent entreprises conjointement avec la Commission européenne (CE), qui gère diverses aides non remboursables de l'UE. Cette démarche vise à assurer l'allocation de ressources suffisantes à ces investissements lourds ainsi que le respect de la législation communautaire dans le domaine de l'eau. Cette législation inclut la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et les directives connexes, telles que les directives sur le traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE), sur la qualité de l'eau potable (98/83/CE) ou sur la qualité des eaux de baignade (76/160/CEE). La directive-cadre sur l'eau, qui prévoit une gestion intégrée des bassins hydrographiques en Europe, constitue à ce jour la pièce maîtresse de la législation communautaire dans le domaine de l'eau. Elle stipule que toutes les eaux intérieures et côtières devront atteindre un « bon état »

³ Les activités de prêt de la BEI à l'extérieur de l'Union sont régies par une série de mandats de l'UE (voir l'annexe n° 2 : Les activités de prêt de la BEI en faveur de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays partenaires).

* Les opérations de prêt de la BEI sont centrées pour l'essentiel sur les zones suivantes :

- les pays concernés par l'élargissement, notamment les pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), les pays en voie d'adhésion (Croatie et Turquie) et les pays candidats (ancienne République yougoslave de Macédoine) ainsi que d'autres pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie Herzégovine, Monténégro, Serbie) au titre du mandat couvrant les pays voisins du sud et de l'est de l'Europe,
- les dix pays partenaires méditerranéens (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Gaza et Cisjordanie, Syrie, Tunisie et Turquie).

N.B. Statistiquement, les opérations de prêt réalisées en Turquie sont enregistrées sous la rubrique « PPM »

* La Banque est investie également de mandats de prêt pour la Russie et l'Ukraine, les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), la République d'Afrique du Sud et l'Asie et l'Amérique latine (ALA).

⁴ Les barrages hydro-électriques, bien qu'ils puissent être considérés comme des investissements liés à l'eau, ne sont pas pris en compte dans la présente brochure, car ils figurent dans les statistiques de la BEI sous la rubrique « Secteur de l'énergie ».

⁵ Les projets d'irrigation ne jouent qu'un rôle mineur ; de 1996 à 2005, la Banque n'en a financé que quatre, qui représentent 156 millions d'EUR, au Swaziland, en Égypte, en Tunisie et en Espagne.

d'ici à 2015. À cette fin, il conviendra de mettre en place une structure, composée de districts hydrographiques, au sein de laquelle seront définis des objectifs environnementaux ambitieux, et notamment des objectifs écologiques concernant les eaux de surface. Cette directive est entrée en vigueur le 22 décembre 2000 et fixe un calendrier, d'abord pour sa transposition initiale dans le droit des États membres, puis pour la mise en œuvre des obligations qu'elle impose.

Dans les pays tiers partenaires, l'eau correspond à un besoin élémentaire et constitue un élément clé de la production alimentaire. La fourniture de services essentiels dans le domaine de l'eau appuie les politiques communautaires de développement et de coopération visant à réduire la pauvreté et contribue à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement⁶ (ODM) fixés en 2000. La Banque est déterminée à utiliser ses ressources financières et son expertise sectorielle pour contribuer à la réalisation des ODM. Chacun des huit ODM est lié indirectement aux questions relatives à l'eau, mais l'Objectif n° 7 – Assurer un environnement durable, les aborde directement : l'une de ses cibles (cible n° 10) consiste à « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ». Un objectif similaire, concernant l'accès à l'assainissement, a été ajouté suite au Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002.

C'est également en 2015 au plus tard que les États membres de l'UE devront respecter l'obligation, qui leur est faite dans

⁶ Voir la Déclaration du Millénaire des Nations unies.

Pourcentage des prêts environnementaux au cours de la période 2001-2005 (en millions d'EUR)

	Prêts individuels	Prêts en faveur de l'environnement	%
UE-25+pays membres de l'AELE* (Islande)	135 537	49 743	37
Pays partenaires**	14 971	3 928	26
Total	150 508	53 671	36

* Association européenne de libre échange, dont les États membres sont l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

** Voir note de bas de page n°3

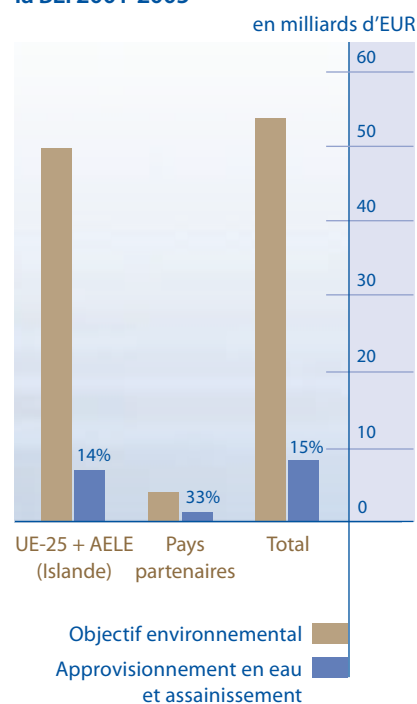


la directive-cadre sur l'eau, d'atteindre un bon état écologique pour toutes les masses d'eau, et que de nombreux nouveaux États membres de l'UE devront se conformer à la directive environnementale relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE). Ainsi, tant au sein de l'UE qu'à l'extérieur de celle-ci, les dix ans à venir vont être lourds de conséquences pour le secteur de l'eau, pour l'UE et, par là même, pour la BEI.

L'approvisionnement en eau et l'assainissement – une composante essentielle des prêts de la BEI en faveur de l'environnement

Les projets relatifs à l'eau figurent dans les statistiques de la BEI sous l'objectif général de la protection de l'environnement. Tous les projets qu'elle finance doivent être conformes aux principes et aux normes de l'UE en matière d'environnement⁷.

Proportion des prêts relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans les prêts individuels environnementaux de la BEI 2001-2005





La Banque recense et prend en considération les aspects et les éléments environnementaux de tous les projets qu'elle instruit. Elle soutient diverses mesures visant à minimiser leurs incidences négatives éventuelles sur l'environnement et à renforcer leurs effets positifs.

Pour être considérés comme des projets répondant expressément aux objectifs environnementaux, les investissements doivent aussi protéger et améliorer les environnements naturels ou bâtis et favoriser le bien être social dans l'intérêt du développement durable. Les projets financés par la BEI mettent essentiellement l'accent sur :

- les mesures visant à faire face aux changements climatiques, notamment la recherche de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;
- la protection et le renforcement de la biodiversité ;
- la sauvegarde de l'environnement et de la santé (par le biais, par exemple, de la réduction de la pollution industrielle, de la fourniture d'eau et du traitement des eaux usées) ;
- la promotion de l'exploitation durable des ressources naturelles et de la gestion efficace des déchets, notamment au travers de mesures de réduction, de recyclage, de réutilisation et d'élimination des déchets domestiques, commerciaux et industriels ;
- l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain, en particulier grâce à des initiatives de rénovation urbaine et de transport urbain durable.

⁷ Résumés dans la Déclaration sur l'environnement 2004.

⁸ Cet objectif est mentionné dans le Plan d'activité de la Banque, qui range la protection et l'amélioration de l'environnement au nombre des principales priorités opérationnelles de la Banque.

Les prêts individuels (ou directs) environnementaux accordés par la Banque (voir plus loin les informations détaillées concernant les instruments financiers de la BEI), tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, ont enregistré une progression de 72 % au cours des cinq dernières années (passant de 7,2 milliards d'EUR en 2001 à 12,3 milliards d'EUR en 2005). En 2005, la BEI a accordé des prêts individuels d'un montant total de 12,3 milliards d'EUR

– dont 10,9 milliards au sein de l'UE et 1,4 milliard dans les pays partenaires – afin de financer 97 grands projets environnementaux. L'objectif de la Banque⁸, à savoir consacrer 30 à 35 % de ses prêts individuels dans l'UE 25 à des projets visant à protéger ou à améliorer l'environnement naturel ou urbain, a été atteint au cours de la période 2001-2005 (voir le tableau 1). Les prêts en faveur du secteur de l'eau ont représenté 15 % des prêts directs environ-

Événements organisés par la BEI sur le thème de l'eau

Pour améliorer la connaissance et la compréhension des activités de financement réalisées par la BEI dans le secteur de l'eau, la Banque a organisé avec Aquanet SA, troisième compagnie municipale des eaux de Pologne¹, une conférence à Poznań, en juin 2006, sur les réalisations les plus récentes dans le secteur polonais de l'eau et de l'assainissement. Elle les a comparées avec les tendances et réalisations qui témoignent et assurent la promotion des bonnes pratiques dans d'autres pays européens. Cette conférence a rassemblé des représentants de l'État et des collectivités locales, des scientifiques, des experts, des gestionnaires et d'autres parties prenantes du secteur de l'eau, sur des thèmes tels que la tarification et les barèmes de tarifs, la régionalisation de l'implantation des ouvrages hydrauliques, le financement des infrastructures et l'offre d'expertise technique.

Les questions relatives à l'eau, qui intéressent la société civile sur les plans environnemental et social et sur celui du développement, figuraient à l'ordre du jour de trois des ateliers destinés aux ONG que la Banque a organisés au cours des cinq dernières années. La dépollution de la mer Baltique a été examinée lors de l'atelier de Copenhague en juin 2002, et les initiatives dans le domaine de l'eau sur les deux rives de la Méditerranée ont été abordées lors de l'atelier de Thessalonique en février 2003, puis de nouveau à Marseille au mois d'octobre de la même année.



¹ Troisième compagnie municipale des eaux de Pologne, chargée de l'approvisionnement en eau ainsi que de la collecte et du traitement des eaux usées dans la région de Poznań et desservant quelque 750 000 habitants.

Les initiatives européennes

L'Initiative européenne pour l'eau (IEE)¹, lancée à Johannesburg lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002, a concrétisé au niveau du Conseil européen l'engagement politique en faveur d'objectifs² convenus, afin de renforcer la priorité du secteur de l'eau, non pas en fournissant des fonds supplémentaires (à court terme), mais en faisant une utilisation plus efficace des fonds disponibles et en réalisant une meilleure synergie/coordination des efforts entre les diverses parties prenantes communautaires et locales (États membres, CE, BEI, bailleurs de fonds, IFM, municipalités, organismes régionaux et agences de bassins, société civile et ONG, secteur privé).

La Facilité ACP-UE pour l'eau est l'instrument financier de l'IEE. Dotée de 0,5 milliard d'EUR, elle a été lancée par la CE en 2004 en tant qu'instrument d'appui au secteur de l'eau destiné aux pays ACP au titre de l'Accord de Cotonou. Elle a libéré des fonds pour l'assistance technique et permis un cofinancement plus efficace entre les aides non remboursables de l'UE et, par exemple, les instruments financiers de la BEI.

¹ La BEI a pris une part active au forum plurilatéral et aux groupes de travail afin de préparer et de soutenir la mise en œuvre de l'Initiative européenne pour l'eau.

² OMD n° 7 – Cible n° 10: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable ni à un assainissement approprié.



nementaux de la Banque au cours de la même période.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des projets environnementaux de petite dimension réalisés, par exemple, par des collectivités locales et financés au moyen d'instruments spécifiques, mieux adaptés aux investissements de petite dimension, tels que les prêts globaux de la BEI (voir plus loin les informations détaillées concernant les instruments financiers de la BEI).

Valeur ajoutée des prêts BEI

Tous les projets financés par la BEI doivent contribuer à la réalisation des grands objectifs de l'UE et répondre aux priorités opérationnelles stratégiques de la Banque, désormais axées sur l'innovation et

la qualité, comme indiqué dans le Plan d'activité de la Banque 2006-2008.

L'instruction et le suivi des projets de la BEI comprennent une analyse économique, financière, sociale, institutionnelle, technologique et environnementale. Les équipes chargées des projets sont composées de spécialistes du secteur de l'eau (économistes et ingénieurs) et d'experts financiers, qui rassemblent d'importantes ressources intersectorielles et transrégionales et concentrent leurs efforts sur les « trois piliers » de la valeur ajoutée des prêts BEI, à savoir :

- la conformité avec les politiques de l'UE,
- la qualité et la solidité de l'investissement et du promoteur,
- les avantages financiers pour le bénéficiaire final.

La BEI apporte une valeur ajoutée dans le secteur de l'eau en évaluant la viabilité des projets, en s'assurant de leur viabilité financière à long terme grâce à une tarification incitative et au recouvrement des coûts, en privilégiant les régions qui accusent un certain retard en matière d'investissements, et en soutenant la mise en place de compagnies des eaux performantes et viables sur le plan financier. Elle s'assure de la viabilité à long terme⁹ des projets relatifs à l'eau dont la conception garantit le caractère financièrement abordable pour les usagers. Elle encourage le maintien d'une bonne gouvernance, l'utilisation de technologies appropriées et l'échelonnement des investissements. Elle favorise les investissements porteurs de gains d'efficacité avant de promouvoir les investissements dans de nouvelles capacités.



Les barrages¹

Les pays partenaires du monde en développement ont un besoin permanent de barrages et d'autres grands projets d'infrastructure dans le secteur de l'eau. Ce besoin a été souligné lors du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002 et dans l'ouvrage « Financer l'eau pour tous », 2003, rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau présidé par M. Michel Camdessus.

L'Afrique se caractérise par des ressources en eaux souterraines limitées et par un très faible développement du stockage en surface. Les barrages, de toutes dimensions, font certainement partie de la solution à apporter à la crise de l'eau en Afrique. La difficulté est de mettre au point les projets de telle sorte que toutes les parties prenantes puissent en tirer profit. La BEI continuera à accorder des prêts afin de financer des grands barrages et des projets portant sur des infrastructures de transfert d'eau. Chaque projet sera évalué en fonction de son intérêt propre et sera assorti de mesures de sauvegarde adéquates sur les plans social et environnemental.

La Banque est résolue à coopérer avec les pays partenaires afin de mettre leurs ressources naturelles en valeur de façon durable, mais pragmatique, en tenant compte des principes et directives relatifs aux meilleures pratiques exposés dans les recommandations de la Commission mondiale des barrages (CMB)² et dans les conclusions du rapport Camdessus sur le financement de grands barrages dans le cadre de sa politique générale dans le domaine de l'environnement. Conformément aux meilleures pratiques en matière de financement de grands projets de barrage, la Banque applique des conditions strictes en ce qui concerne la justification des projets, le processus d'EIE et les capacités de gestion des promoteurs. Elle recommande aux promoteurs de grands projets de barrages de tenir compte des recommandations de la CMB dans leur justification et leur conception du projet, et dans l'élaboration de mesures d'atténuation.



¹ Les barrages hydroélectriques ne sont pas inclus dans les statistiques relatives aux prêts de la Banque en faveur du secteur de l'eau.

² Voir le Rapport 2000 de la CMB « Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions ».

Les financements à long terme accordés par la Banque figurent parmi les moins onéreux. La Banque contribue à la diversification des ressources financières mises à la disposition du secteur de l'eau et elle lui permet de relever les défis posés par la nécessité de réaliser les investissements substantiels nécessaires à l'amélioration constante des services publics et des normes environnementales. Grâce à leurs conditions avantageuses, les financements à long terme de la BEI contribuent en outre à réduire le coût global du capital. Cet avantage est en fin de compte répercuté sur le consommateur et se reflète dans les tarifs (moindres) qu'il doit acquitter pour un service essentiel.

Lors de l'instruction des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans l'UE et dans les pays de l'élargissement, la BEI applique les principes arrêtés par l'UE en matière d'environnement, c'est-à-dire les pratiques recommandées et les normes environnementales inscrites dans la législation communautaire. Ces pratiques et normes reprennent les exigences posées par la directive de l'UE relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE). À l'extérieur de l'UE, la Banque applique l'approche environnementale de l'UE à titre d'élément de référence, sous réserve des conditions locales susceptibles de justifier une approche plus souple.

En mai 2006, la Banque et quatre autres institutions financières multilatérales (IFM) européennes – la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), la Banque européenne pour la recons-

⁹ Dans le secteur de l'eau, les principaux risques associés aux projets comprennent une mauvaise gouvernance, une gestion médiocre des projets, des tarifs bas, une accessibilité financière faible et l'octroi d'aides non remboursables ou de bonifications en faveur de projets trop ambitieux.

truction et le développement (BERD), la Société nordique de financement pour l'environnement (NEFCO) et la Banque nordique d'investissement (NIB) – ont adopté les Principes européens pour l'environnement (PEE) en vertu desquels elles s'engagent à mettre en œuvre une approche commune de la gestion environnementale associée au financement de projets. Cette initiative a reçu l'aval de la direction générale Environnement de la Commission européenne.

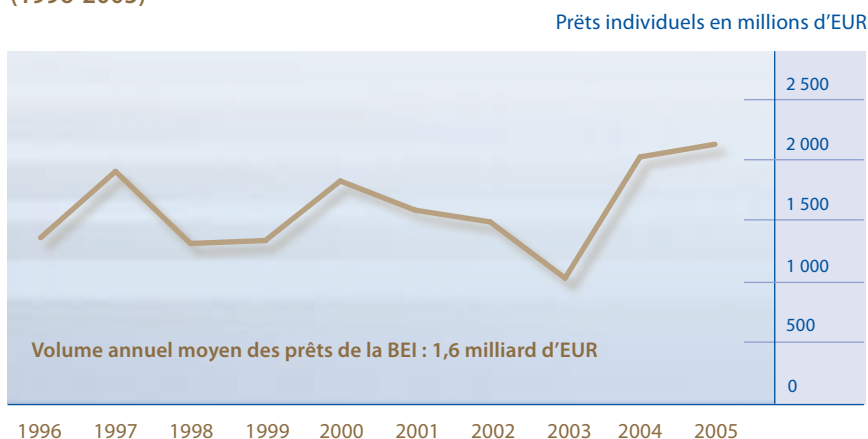
Dans le cadre de son objectif de promotion de développement durable, en particulier dans les pays non membres de l'UE, la BEI applique une définition large du terme « environnement ». Les questions sociales, comme l'inclusion sociale, la non-discrimination, la prévoyance sociale et l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que la bonne gouvernance, font également l'objet d'un examen attentif lors de l'évaluation par la Banque des projets de distribution d'eau et d'assainissement. Des travaux de vérification préalable permettent de s'assurer que des dispositifs appropriés sont en place afin d'atténuer les impacts défavorables ou négatifs et de garantir un respect minimum des droits de l'homme et des normes de bonne gouvernance.

En outre, la Banque soutient des études de faisabilité et de préparation des projets en fournissant une expertise technique en amont¹⁰.

Les services de la BEI apportent leur expertise à un certain nombre de groupes de travail essentiels à l'occasion d'évène-

¹⁰ Des informations plus détaillées concernant les instruments d'assistance technique sont fournies plus loin, dans la section consacrée aux instruments financiers de la BEI, § 3, Instruments régionaux spécifiques.

Dix années d'activités de prêt de la BEI en faveur du secteur de l'eau (1996-2005)



ments publics ou auto organisés consacrés aux politiques dans le domaine de l'eau. Cette démarche permet d'échanger des connaissances spécialisées avec d'autres acteurs du secteur, de développer des synergies et de trouver des solutions de financement innovantes pour le secteur.

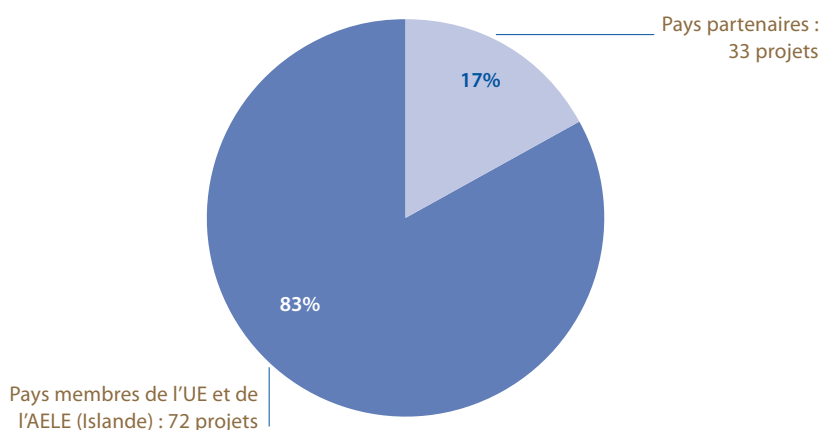
Les services techniques de la Banque interviennent en outre en qualité de conseillers spécialistes du secteur auprès de la Commission européenne (CE) aux fins de l'évaluation de projets d'infrastructure pouvant bénéficier d'aides non remboursables, dans les pays admissibles

aux interventions du Fonds de cohésion, ainsi que dans les pays adhérents, en voie d'adhésion ou candidats³.

Un acteur majeur du financement du secteur de l'eau

La Banque peut prêter jusqu'à 50 % des coûts d'investissement au titre de projets individuels. En moyenne, ses prêts représentent 30 % du coût total des projets relatifs à l'eau. La Banque prête soit à des sociétés publiques ou privées de services collectifs, à des autorités nationales ou à des collectivités locales, soit directe-

Prêts directs de la BEI dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement 2001-2005 : 8,2 milliards d'EUR





Le soutien de la BEI en cas de catastrophes naturelles liées à l'eau dans l'UE et les pays partenaires

Au cours des six dernières années, 123 inondations graves sont survenues en Europe — de l'Allemagne à l'Italie, de la France à la Roumanie — et ont touché au total une superficie supérieure à celle de l'UE. Elles ont provoqué la mort de 185 personnes, détruit les foyers de plus de 500 000 autres et provoqué des dégâts estimés à 25 milliards d'EUR.

Les prêts de la BEI ont servi, pour l'essentiel, à financer la reconstruction des infrastructures endommagées et les opérations de nettoyage à court terme¹. Néanmoins, certains des projets financés par la Banque ont mis l'accent sur la prévention des inondations en vue de sauvegarder l'environnement. Au cours des cinq dernières années (2001-2005), la Banque a accordé des prêts directs s'élevant à 601,5 millions d'EUR (soit 7 % de ses prêts individuels en faveur du secteur de l'eau) afin de financer des projets relatifs à la prévention des inondations situés principalement dans l'UE, avec quelques projets dans les pays voisins² et les pays partenaires. En principe, les projets portant sur la prévention des inondations peuvent impliquer une coopération transfrontalière.

Voici quelques exemples de participation de la BEI à des projets de prévention :

- trois prêts s'élevant au total à 290 millions d'EUR ont été accordés entre 2002 et 2004 au Niedersächsischer Landesbetrieb für Wasserwirtschaft und Küstenschutz afin de financer la construction d'une digue de barrage multifonctionnelle de protection contre les crues sur le cours inférieur de l'Ems, dans le Nord Ouest du Land de Basse Saxe (Allemagne), ainsi que la rénovation d'ouvrages de protection contre les crues sur le littoral de la mer du Nord et le long de l'Elbe et de ses affluents dans la partie orientale de la Basse-Saxe ;
- un prêt de 182 millions d'EUR, accordé en 1997 à la province de Guelderland aux Pays-Bas, afin de financer la mise à niveau de digues le long du Rhin, de la Waal, de l'Ijssel et de la Meuse et de protéger cette région contre les crues ;
- un prêt de 60 millions d'EUR destiné à financer la mise en œuvre de la première phase de la Stratégie nationale en matière de prévention des inondations dans la République tchèque - 2002-2006 ;
- un prêt de 34 millions d'EUR en 2004 pour la dépollution du site côtier de Taparrura, dans l'agglomération de Sfax en Tunisie (gisement de phosphogypse) ;
- un prêt de 40 millions d'EUR à la Fédération de Russie en 2005 pour financer le barrage de protection contre les inondations de Saint Pétersbourg, afin d'achever l'ouvrage de 25 km qui traverse la baie de la Neva à l'extrémité orientale du golfe de Finlande et de protéger la ville et ses 5 millions d'habitants contre les risques d'inondation et contre la pollution des contaminants charriés par les eaux de crue.

En outre, la BEI a apporté son concours à des conditions particulièrement favorables – pour un montant total de 1,8 milliard d'EUR de 2001 à 2005 – en vue de la reconstruction ou de la rénovation d'infrastructures de base endommagées ou même détruites par des catastrophes naturelles, telles qu'inondations, tempêtes, tremblements de terre, marrées noires, etc. La BEI a accordé des prêts d'urgence, destinés à financer des programmes d'aide et des travaux de réparation des dégâts causés par des inondations dans des pays ou régions gravement touchés par des inondations catastrophiques, comme l'Italie et la Roumanie en 2000, la Pologne, la Hongrie et l'Algérie en 2001, l'Autriche, la République tchèque, la France et l'Allemagne en 2002 et la Roumanie en 2004 et 2005. Ces concours s'inscrivent dans le cadre des mesures de secours de l'UE en cas de catastrophe.

Le prêt de 300 millions d'EUR accordé en décembre 2005 par la Banque à la Roumanie pour la reconstruction de routes endommagées par des inondations constitue un bon exemple à cet égard. Le projet concerne pour l'essentiel des travaux de remise en état du réseau routier national, notamment la reconstruction de ponts, de ponceaux et de viaducs, la consolidation de remblais, la reconstruction et la protection de routes et la protection de berges fluviales, nécessaires après la grande crue de 2004, ainsi que des travaux de reconstruction urgents suite aux inondations de 2005. Ce prêt venait compléter un prêt-cadre antérieur de la BEI de 250 millions d'EUR au maximum, accordé dès 2000 afin de financer la reconstruction d'infrastructures de base endommagées par les fortes crues du printemps 2000, ainsi que la mise en œuvre d'aménagements de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations.

La Banque a également contribué aux efforts internationaux de secours postérieurs au tsunami par la signature, en 2005 et 2006, de trois prêts globaux totalisant 170 millions d'EUR afin de mettre en place en Indonésie, aux Maldives et à Sri Lanka, des lignes de crédit destinées spécifiquement, en totalité ou en partie, à financer des projets de reconstruction de petite et moyenne dimension post-tsunami.

¹ Ces prêts, qui ne figurent pas dans les statistiques de la BEI relatives au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, sont destinés à faire face à des travaux urgents, ainsi qu'à des travaux de réparation et de reconstruction d'infrastructures.

² Pays adhérents (Roumanie, Bulgarie), en voie d'adhésion (Croatie, Turquie) et candidats (ARYM).

ment dans le cadre d'opérations de financement de projets. Globalement, les prêts en faveur du secteur de l'eau se répartissent de façon à peu près égale entre les emprunteurs du secteur public et ceux du secteur privé.

¹¹ Voir la section consacrée aux instruments financiers de la BEI.

Au cours des dix dernières années, les prêts individuels de la BEI en faveur du secteur de l'eau ont avoisiné les 16 milliards d'EUR, dont 83 % dans l'UE-25. Au cours de la même période, la Banque a nettement renforcé son soutien au secteur de l'eau et a quasiment doublé ses financements directs en faveur de grands projets dans ce secteur (voir le graphi-

que), qui sont passés de 1,4 milliard d'EUR en 1996 à 2,1 milliards d'EUR en 2005.

De 2001 à 2005, les prêts directs de la BEI en faveur de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement – près de 8,2 milliards d'EUR – ont représenté environ 15 % des prêts environnementaux de la Banque et 5,5 % de l'ensemble de ses activités de prêt ; ils ont financé au total 105 grands projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, dont la grande majorité étaient situés dans l'UE-25.

Le soutien indirect que la Banque apporte, via ses prêts globaux¹¹, à des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement de petite dimension réalisés par des collectivités locales, est estimé à environ 25 % du volume annuel moyen des prêts directs de la Banque en faveur de ce secteur au cours des dernières années – soit entre 400 et 500 millions d'EUR par an, à ajouter aux prêts individuels dans ce secteur.

En 2005, le pourcentage des prêts environnementaux consacrés à des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement a atteint 17 %. La Banque a financé 27 grands projets de ce type, pour un montant total de 2,1 milliards d'EUR, dont 1,9 milliard dans l'UE-25 pour 21 projets (1,5 milliard d'EUR dans l'UE-15 + 349 millions d'EUR dans l'UE-10) et 231 millions d'EUR pour 6 projets situés en dehors de l'UE.

Les instruments financiers de la BEI pour le secteur de l'eau

En étroite coopération avec la CE – en particulier ses directions générales Politique régionale et Environnement –, la BEI peut utiliser les divers fonds et instruments communautaires (bonifications et



aides non remboursables) afin de mobiliser des fonds budgétaires par le biais de ses financements. Un autre élément essentiel des solutions de financement innovantes et efficaces réside dans la coopération avec d'autres partenaires financiers dans le cadre du cofinancement de projets ou de dispositifs de sûreté. Étant donné qu'en règle générale, la BEI ne finance pas plus de 50 % des coûts d'investissement d'un projet, sa contribution à un projet incite souvent des acteurs du secteur privé à y participer. La Banque coopère également avec d'autres institutions financières, qu'elles soient multilatérales (IFM), bilatérales ou nationales, ainsi qu'avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG).

Les services financiers proposés par la BEI pour le secteur de l'eau sont énumérés ci-dessous :

1. Pour les grands projets, les prêts individuels (ou directs) sont des prêts à long terme, d'une durée de l'ordre de 4 à 20 ans (selon la durée de vie économique des actifs à financer), accordés dans pratiquement toutes les principales devises, assortis de taux avantageux (taux fixes ou taux révisables, fixes ou convertibles), sans commission d'engagement ni commission de non-utilisation, et garantis par une banque ou un consortium bancaire, une institution financière, ou une société mère de grande dimension exerçant des activités diversifiées et bénéficiant d'une bonne cote de crédit. Ces prêts sont destinés à financer des projets ou des pro-

grammes d'investissement à long terme et de grande envergure de plus de 25 millions d'EUR (opérations comportant de nombreux aménagements réalisés par un même promoteur à l'appui d'un objectif ou secteur commun, telles que les programmes d'infrastructure sectoriels ou les programmes municipaux plurisectoriels).

Au cours des dernières années, et dans le cadre de sa nouvelle stratégie, la Banque a adapté son offre de prêts afin de tenir compte des mutations du climat économique et de l'évolution du secteur bancaire et de renforcer la valeur ajoutée qu'elle apporte aux projets.

Dans le cadre du Mécanisme de financement structuré (MFS), la BEI apporte un soutien supplémentaire à des projets prioritaires concernant notamment les secteurs de l'eau et de l'environnement et situés pour l'essentiel dans l'UE, en assumant des risques qu'elle n'était pas en mesure de prendre auparavant. Le MFS vient compléter à la fois les produits de prêt classiques de la Banque et les financements provenant des banques commerciales, des marchés des capitaux et, d'une façon générale, de la participation du secteur privé. Grâce au MFS, la Banque peut, par exemple, assumer des risques plus importants au titre du financement de partenariats public-privé¹² (PPP) privés, publics ou semi-publics, européens ou nationaux, concernant des projets d'infrastructure liés à l'eau, et adapter sa contribution financière de façon à optimiser sa valeur ajoutée.

2. Pour les projets de plus petite dimension, les prêts globaux permettent d'apporter un soutien indirect à des entreprises de petite et moyenne dimension (PME) et à des investissements relativement modestes (de 40 000 EUR à 25 millions d'EUR) rele-

vant du secteur public. Les prêts globaux sont des lignes de crédit mises à la disposition des banques ou d'autres intermédiaires financiers, qui en rétrocèdent le produit en faveur de projets d'investissement de petite ou moyenne dimension répondant aux critères économiques, techniques, financiers et environnementaux de la Banque. Selon les estimations, ces prêts représentent 25 % du volume annuel moyen des prêts directs de la Banque en faveur du secteur de l'eau, soit 400 à 500 millions d'EUR par an en moyenne.

Les prêts-cadres ont pour objet de financer des opérations, regroupant plusieurs projets, généralement mises en œuvre par le secteur public et faisant partie d'un programme d'investissement souvent lié à des projets d'infrastructure (par exemple, programmes de cofinancement bénéficiant d'apports des Fonds structurels ou du Fonds de cohésion de l'UE).

3. Instruments régionaux spécifiques

3.a Dans l'UE-10 et les pays adhérents, JASPERS (Joint Assistance to Support Projects in European Regions/Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est une initiative qui vise à renforcer l'efficacité du recours au Fonds de Cohésion et aux Fonds structurels au cours de la période 2007-2013. Il s'agit d'un partenariat dans lequel la BEI, la direction générale Politique régionale de la Commission européenne et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) mettent en commun des ressources techniques afin d'aider les autorités nationales et régionales des dix nouveaux États membres (UE-10) et des pays adhérents à identifier et à préparer des projets en vue d'un financement par le Fonds de cohésion et les Fonds structurels.

¹² Les PPP sont des accords contractuels, conclus entre un organisme public et une entité privée, qui prévoient une plus grande participation du secteur privé à la réalisation de projets d'infrastructure, en l'occurrence dans le secteur de l'eau. Entre 1999 et octobre 2006, la BEI a financé quatre projets de type PPP dans l'UE et un en Chine.

3.b Dans les pays du Sud méditerranéen, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) finance en priorité des projets relevant du secteur privé, qu'il s'agisse d'initiatives locales ou d'investissements étrangers directs, ainsi que des projets visant à instaurer un environnement propice aux investissements. La Facilité comporte un large éventail d'instruments destinés à financer des projets d'infrastructure, des investissements dans le capital humain et des projets ciblés de façon spécifique sur la protection de l'environnement. C'est ainsi que les interventions de la FEMIP comportent essentiellement le recours à trois types d'instruments : les prêts, le capital investissement (fonds propres et quasi-fonds propres) et les aides non remboursables pour l'assistance technique. Les deux Fonds d'assistance technique conçus pour des projets situés dans la région présentent un intérêt particulier pour le secteur de l'eau :

» *le Fonds d'assistance technique de la FEMIP*, doté de 105 millions d'EUR – dont 25 % ont été utilisés pour des projets dans le secteur de l'eau – recourt aux aides non remboursables de la Commission européenne à l'appui de projets financés par la BEI afin d'aider les promoteurs au cours des différentes étapes du cycle des projets ;

» *le Fonds fiduciaire de la FEMIP*, financé par les États membres de l'UE et la Commission européenne, est utilisé plus particu-

lièrement pour des activités menées plus en amont, telles que l'appui aux réformes institutionnelles et législatives, aux stratégies de développement sectoriel et aux programmes de formation.

3.c Dans les pays ACP, autre région dans laquelle le secteur de l'eau présente une importance primordiale, la Banque opère dans le cadre de l'Accord de partenariat de Cotonou. Aux termes de cet Accord, la BEI gère la Facilité d'investissement de Cotonou (FI), une facilité à risque renouvelable de 2 milliards d'EUR financée par les États membres de l'UE, parallèlement à une dotation pour bonifications d'intérêts visant à accorder des prêts à des conditions suffisamment libérales aux emprunteurs de la Banque relevant du secteur public dans les pays à faible revenu, et un montant de 1,7 milliard d'EUR prélevé sur les ressources propres de la BEI.

Grâce à la FI, la Banque peut mobiliser en faveur des projets ACP une gamme élargie d'instruments financiers à risque afin de promouvoir le développement du secteur privé et de services publics gérés selon des principes commerciaux.

Une assistance technique considérable est indispensable pour que les projets relatifs à l'eau entrepris dans ces pays soient viables sur les plans financier, technique et institutionnel, et pour que les pays concernés soient à même d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La Facilité BEI-ACP pour la préparation des projets (FPP), de 3 millions d'EUR, a été créée à la mi-2006 (2,25 millions d'EUR ont été mis à disposition par la Facilité ACP-UE pour l'eau, la Banque ayant fourni quant à elle des fonds de contrepartie à hauteur de 750 000 EUR). La FPP permettra à la Banque de continuer à préparer des projets



conformément aux principaux objectifs de la Facilité ACP-UE pour l'eau, tels que l'appui à la réalisation des OMD dans le domaine de l'eau. Au cours de ses trois années prévisionnelles d'activité (2006-2008), la FPP devrait aider la Banque à préparer pas moins de huit nouveaux projets relatifs à l'eau dans les pays ACP, ce qui permettra d'accroître le volume de prêts dans un secteur centré sur la fourniture de services essentiels aux populations pauvres et d'améliorer la qualité et la viabilité à long terme des projets.

¹³ La Banque a participé activement à la définition des lignes directrices et au démarrage de la Facilité ACP-UE pour l'eau, lancée en 2004 et destinée aux pays ACP. Outre les 500 millions d'EUR qui lui sont affectés au titre du 9^e Fonds européen de développement (FED) pour des actions dans les pays ACP, la Facilité a vocation à catalyser des ressources supplémentaires et à coopérer directement avec les régions les plus touchées par les pénuries d'eau et l'absence d'assainissement. Le montant total de 500 millions d'EUR a été approuvé en deux tranches de 250 millions d'EUR par le Conseil européen en 2004 et 2005.



Les activités de prêt de la BEI en faveur de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans l'Union européenne (2001-2005)

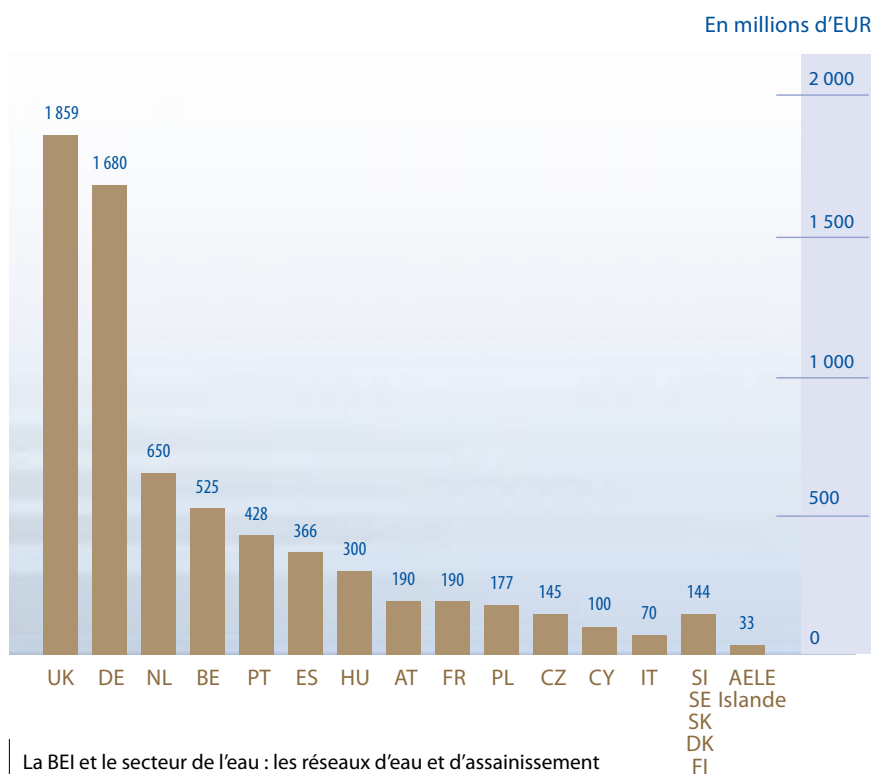
Dans l'UE-25, la Banque apporte son concours à des compagnies des eaux du secteur privé et à des opérations de financement de projets, ainsi qu'à des emprunteurs du secteur public. Au cours des dix dernières années, le principal élément moteur des investissements a été le renforcement des normes de qualité environnementale de l'UE, s'agissant en particulier des directives communautaires relatives à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires, à la qualité de l'eau potable et aux eaux de baignade. À l'avenir, le

principal moteur sera la directive-cadre sur l'eau, qui vise à promouvoir une gestion durable des ressources en eau grâce à des plans de gestion intégrée des bassins fluviaux. L'objectif est d'atteindre un « bon état » écologique pour toutes les masses d'eau dans l'UE d'ici à 2015. La majorité des prêts est et restera destinée à des emprunteurs sub-étatiques¹⁴, et plus de la moitié des opérations réalisées par la Banque dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement sont conclues avec des promoteurs du secteur privé.

La plupart des projets financés concernaient la modernisation et l'agrandissement de réseaux de distribution, de collecte et de traitement existants, dans le cadre de grands programmes d'équipement définis à l'échelle nationale, régionale ou municipale.

Au fil des ans, la BEI a contribué au financement du secteur de l'eau dans tous les États membres de l'UE. Depuis 2001, la Banque a prêté 6,9 milliards d'EUR en faveur du secteur de l'eau dans 18 pays de l'UE-25 (plus l'Islande). Dans plusieurs d'entre eux, elle est à elle seule le principal bailleur de fonds dans ce secteur.

Les prêts individuels de la BEI en faveur de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans l'UE et les pays membres de l'AELE (Islande) 2001-2005 : 6,9 milliards d'EUR



Plus de la moitié des financements directs de la BEI en faveur du secteur de l'eau dans l'UE sert à financer des projets situés dans deux pays seulement, le Royaume-Uni et l'Allemagne (représentant 31 % de la population de l'UE), dans lesquels la Banque a soutenu, pour l'essentiel, d'importants projets et programmes d'investissement régionaux ou municipaux ayant pour but d'assurer la conformité avec les normes plus strictes édictées par les législations nationale et communautaire en matière d'environnement et de services à la clientèle et de respecter la date limite de 2005

¹⁴ Les emprunteurs sub-étatiques (sociétés publiques ou privées exploitant des services collectifs au niveau local, régional ou national) n'ont pas besoin de garanties souveraines (accordées par l'État).

Deux projets de type PPP financés par la BEI dans le secteur de l'eau

1. Le projet Wastewater Treatment Delfland – première opération de type PPP conclue dans le secteur néerlandais de la gestion de l'eau – a été financé par un prêt BEI de 125 millions d'EUR en 2003. Ce projet concernait la conception, la construction, le financement et l'exploitation (CCFE) d'une nouvelle station de traitement tertiaire des eaux usées à Harnaschpolder et la remise à niveau ultérieure de la station du même type existant à Houtrust dans la région de La Haye. Le projet a été mis en œuvre via un accord de type PPP, qui prévoyait le transfert au « concessionnaire », Delfuent BV, regroupant plusieurs sociétés, de l'exploitation du réseau d'assainissement et de l'ensemble des risques associés aux performances opérationnelles. Le promoteur de ce projet pilote de type PPP était Hoogheemraadschap van Delfland, l'un des offices des eaux néerlandais (autorités locales en charge du traitement des eaux usées, de la qualité de l'eau et de la surveillance du niveau des nappes d'eau), qui opère sous la supervision de la province. Suite au prêt de 125 millions d'EUR accordé par la Banque, le PPP a obtenu des prêts de Rabobank et de Dexia Crédit Local. Les deux stations devraient être entièrement opérationnelles d'ici à novembre 2008 afin d'assurer la conformité avec les directives de l'UE relatives à la qualité des eaux usées. Elles présenteront d'importants avantages sur le plan environnemental puisqu'elles réduiront les charges polluantes et la fréquence des déversements d'eaux usées brutes dans la mer du Nord.

En 2001, Hoogheemraadschap van Delfland avait déjà bénéficié d'un premier prêt BEI de 74 millions d'EUR, suivi d'un second prêt de 46 millions d'EUR en 2003 à l'appui de ses investissements destinés à améliorer les réseaux d'assainissement de la région de La Haye. L'objectif de ce premier projet résidait dans la mise aux normes des installations de collecte, de

transport, de traitement et d'évacuation des eaux usées de la région. Les deux stations et les réseaux d'assainissement des eaux domestiques et industrielles desserviront 1,7 million de personnes.

2. Le projet de type PPP Acqua di Arezzo en Italie constitue lui aussi un bon exemple de projet de type PPP financé par la Banque dans le secteur de l'eau.

Ce projet concernait l'extension de la distribution d'eau en gros, la construction et la mise à niveau de stations d'épuration et de réseaux de distribution, l'agrandissement du réseau d'assainissement et la remise en état des stations de traitement des eaux usées dans 37 communes des provinces d'Arezzo et de Sienne. D'ici à 2009, le projet aura permis d'améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement rendus dans la région de l'Alto Val d'Arno supérieur, en Toscane, à environ 300 000 usagers résidentiels et non résidentiels ; par ailleurs, les normes quantitatives et qualitatives dans le secteur de l'eau seront conformes à la législation de l'UE.

Le promoteur du projet, Nuove Acque SpA, auquel les autorités locales ont octroyé une concession de 25 ans pour la fourniture de services intégrés de distribution d'eau et d'assainissement dans la région, est une société semi-publique dont le capital est détenu à hauteur de 54 % par les 37 communes et à hauteur de 46 % par un consortium privé contrôlé conjointement par Suez-Environnement (23 %), premier prestataire mondial de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et par la société génoise multi-services Azienda Mediterranea Gas e Acqua-AMGA SpA (16 %). Le montage financier du projet, mis sur pied par les banques chefs de file Dexia Crediop et MPS Banca per l'Impresa pour financer le programme d'investissement à long terme de Nuove Acque, prévoyait la participation de la BEI sous la forme d'un prêt direct de 44 millions d'EUR accordé au promoteur pour une durée de 17 ans, représentant les deux tiers du financement total par voie d'emprunt (70 millions d'EUR). Le prêt de la Banque présentait une particularité tenant à son différé de sept ans, qui permettait d'augmenter les tarifs de façon progressive et dans des conditions à la fois financièrement abordables sur le plan social et acceptables sur le plan politique, avant le remboursement du principal.





fixée par la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires.

Sur tout le territoire du Royaume-Uni, la BEI est une source majeure de financement pour le secteur de l'eau depuis les années 70, soit bien avant la privatisation de 1989. Elle a financé un certain nombre de projets, visant à améliorer les infrastructures d'adduction d'eau et à assurer la qualité de l'approvisionnement en eau potable et de sa distribution, mis en œuvre par la plupart des sociétés régionales privatisées du secteur de l'eau et de l'assainissement d'Angleterre et du pays de Galles, pour un montant total de 1,9 milliard d'EUR au cours des cinq dernières années (ou quelque 4,6 milliards d'EUR de 1996 à 2005).

La Banque apporte également son concours à des projets de partenariat public-privé (PPP) dans le secteur nord-irlandais de l'eau et de l'assainissement. Elle a notamment signé, en mai 2006, un prêt de 84,7 millions d'EUR en faveur d'un projet concernant la mise à niveau de stations d'épuration et de collecteurs de liaison et la fourniture d'eau traitée au Service de l'eau d'Irlande du Nord, dans le cadre d'un contrat de concession de type PPP d'une durée de 25 ans. Elle a également approuvé le financement par un prêt de 89 millions d'EUR d'un projet de type PPP relatif au traitement des eaux usées, afin de permettre à cette région de se conformer aux directives de l'UE.

En Allemagne, l'autre pays de l'UE où la capacité de financement de la BEI a été utilisée, par le passé, à l'appui de grands programmes d'investissement nationaux ou municipaux dans le secteur de l'eau, la Banque prête à des promoteurs publics ou privés, soit au moyen de prêts directs à long terme, soit par le biais d'in-

termédiaires financiers au titre de prêts globaux. Les prêts de la BEI dans le secteur allemand de l'eau se sont élevés à 1,7 milliard d'EUR entre 2001 et 2005 (3,1 milliards d'EUR si l'on remonte à 1996).

Depuis 2001, les investissements ont porté sur la construction, la mise à niveau et/ou l'agrandissement de réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement ou de collecte d'eaux de ruissellement, ainsi que de stations d'épuration et d'ouvrages de protection contre les inondations dans la quasi-totalité des villes et Länder d'Allemagne : à Berlin, dans le Land de Brandebourg, à Hambourg, Munich, Dresde, Trèves, dans le bassin fluvial de la Ruhr, en Basse-Saxe, dans la région de Brême, dans le Thüringer Schiefergebirge et en Saxe-Anhalt.

Les autres pays de l'UE ayant bénéficié de financements de la BEI dans le secteur de l'eau sont les Pays-Bas (9%), la Belgique (8%), le Portugal (6 %), l'Espagne (5 %) et la Hongrie (4%), puis, dans une moindre mesure (entre 1 et 3 %), l'Autriche, la France, la Pologne, la République tchèque et Chypre. Aux Pays-Bas, la Banque finance directement les programmes d'investissement de compagnies publiques des eaux gérées selon des principes commerciaux. En Belgique, la BEI est le principal bailleur de fonds de deux services publics régionaux d'assainissement, Aquafin en Flandre et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SGPE) en Wallonie. La BEI est le principal bailleur de fonds d'Águas de Portugal - ADP, la société de portefeuille nationale chargée de la mise en œuvre d'un grand programme d'investissement couvrant tout le pays. Un prêt de 300 millions d'EUR a été signé en 2006 au titre d'un crédit de 925 millions d'EUR déjà approuvé, destiné à financer les investissements réalisés dans le secteur de l'eau dans le cadre

de 12 concessions publiques régionales détenues pour l'essentiel par ADP. La BEI prête également, moyennant les garanties de banques commerciales, à des concessions de services d'eau au Portugal, et elle assumera les risques associés à un projet néerlandais novateur de type « conception, construction, financement et exploitation » (CCFE) relatif aux eaux usées (voir l'encadré avec des exemples de PPP). Au Portugal, en Espagne et en Italie, la Banque cofinance des projets bénéficiant d'aides au développement régional de l'UE.

Dans les dix nouveaux États membres (UE-10), le secteur de l'eau nécessite des dépenses d'investissement d'un montant croissant, ces pays devant 1) se conformer aux normes édictées par les directives de l'UE applicables au secteur de l'eau et à l'environnement en général et 2) combler le retard en matière d'investissements accumulé au cours des décennies passées. Pour les nouveaux États membres, les financements BEI peuvent être associés à une aide non remboursable octroyée au titre du Fonds de cohésion ou des Fonds structurels de la Commission européenne afin d'activer le processus de mise en conformité. Si l'appui de la BEI aux grands projets relatifs à l'eau réalisés dans la région (757 millions d'EUR de 2001 à 2005, soit 11 % des prêts directs accordés dans le secteur de l'eau dans l'UE-25) a diminué temporairement entre 2001 et 2003 en raison de l'ampleur de l'aide attribuée à l'UE-10 au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, il a en revanche nettement augmenté par la suite puisqu'il est passé de 46 millions d'EUR de prêts directs en 2003 à 349 millions d'EUR en 2005.

À titre d'exemple de l'activité en 2005 dans l'UE-10, la BEI a prêté 15,3 millions

d'EUR à la ville de Plzeň, en République tchèque, afin de financer son programme municipal d'investissement de cinq ans concernant des installations d'adduction d'eau et d'assainissement, notamment la remise en état et l'agrandissement des réseaux et réservoirs d'eau potable, la construction d'installations de drainage et de rétention des eaux de ruissellement, la mise à niveau de stations d'épuration et l'extension de réseaux d'assainissement. Le projet permettra d'améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement rendus aux 170 000 habitants de Plzeň et de consolider la situation sur le plan de l'environnement en protégeant les ressources en eau et en réduisant la pollution des sols et de l'eau dans la ville et aux alentours.

En Pologne, un premier prêt de 128 millions d'EUR a été accordé par la BEI en faveur du programme d'investissement d'Aquanet¹⁵ afin d'améliorer l'environnement urbain de Poznań, importante conurbation polonaise et l'un des « points chauds » identifiés par la Commission d'Helsinki pour la protection de la mer Baltique (HELCOM). Les aménagements d'assainissement compris dans le projet réduiront la charge polluante provenant des quelque 750 000 résidents de Poznań et des neuf communes voisines, conformément aux exigences de la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires en ce qui concerne les zones sensibles. En outre, ces aménagements sont compatibles avec les objectifs généraux de la directive-cadre sur l'eau, qui vise à promouvoir la viabilité à long terme en amé-

liorant la qualité de l'eau et en réduisant la pollution que charrient les affluents de l'Oder, pollution qui finit par se déverser dans la mer Baltique. Le projet s'inscrit dans le cadre de programmes internationaux visant à réduire la charge polluante de l'Oder et de la mer Baltique, et dans lesquels la Banque joue un rôle actif. Dès lors, le projet aidera aussi la Pologne à se conformer à l'obligation que lui imposent les traités internationaux. Les avantages économiques associés aux réseaux modernes d'assainissement sont liés à l'amélioration de la santé publique et à des effets positifs sur les loisirs, l'agriculture et la pêche à Poznań et dans les communes situées en aval le long de la Warta et de l'Oder ainsi que dans la région de la mer Baltique.

À l'avenir, le secteur de l'eau connaîtra de nouveaux défis liés au durcissement des normes communautaires envisagé par la directive-cadre sur l'eau, qui fixe comme objectif une amélioration de la qualité écologique minimum des eaux de surface intérieures, des eaux de transition et des eaux souterraines d'ici à 2015. Il est probable que des ressources financières bien plus importantes seront nécessaires pour accroître le traitement tertiaire, réduire la fréquence des trop-pleins d'eaux de ruissellement et l'impact des captages sur le faible débit des cours d'eau, et atteindre des niveaux d'efficacité opérationnelle accrus compatibles avec les normes de santé et de sécurité. L'introduction par la directive de mesures incitatives conçues pour encourager une utilisation plus efficace de l'eau pourrait également engendrer un emploi plus intensif des compteurs. La BEI est donc déterminée à conserver son rôle actuel et à demeurer ainsi une importante source de financements à long terme pour le secteur de l'eau sur tout le territoire de l'UE-25.



¹⁵ Troisième compagnie municipale des eaux de Pologne, chargée de l'approvisionnement en eau ainsi que de la collecte et du traitement des eaux usées dans la région de Poznań et desservant quelque 750 000 habitants.



Les activités de prêt de la BEI en faveur de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays partenaires (2001-2005)

Dans le cadre des politiques de développement et de coopération de l'UE, la BEI finance des projets dans le monde entier : dans la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique, en Afrique du Sud, en Asie et en Amérique latine, dans le sud est de l'Europe et en Russie. Les prêts en faveur de projets dans ces pays se sont élevés à près de 5,1 milliards d'EUR en 2005.

Dans le cadre de ses mandats extérieurs, la BEI met l'accent sur le développement durable, notamment en finançant, dans le domaine de l'eau, des investissements qui facilitent une mise en valeur et une gestion efficaces des ressources naturelles locales. La politique de la Banque dans le secteur de l'eau est alignée sur les priorités sectorielles de l'UE définies lors du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002.

Sur 105 projets financés de 2001 à 2005 dans le domaine de l'eau, 33 (soit 31 %) sont situés dans les pays partenaires. De dimensions généralement modestes, ces projets ne représentent en volume que 17 % du total. Dans ces pays, des ressources considérablement plus importantes sont nécessaires pour assurer l'identification, l'instruction et le suivi des projets relatifs à l'eau, mais ceux-ci permettent aussi à la BEI d'apporter une plus forte valeur ajoutée à travers sa participation.

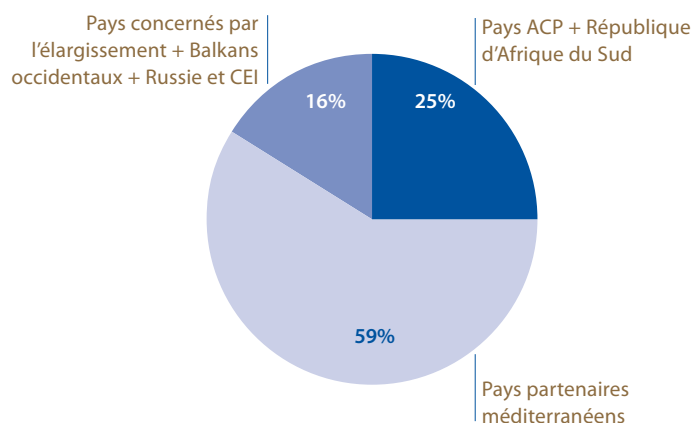
Les mandats extérieurs de la BEI

Les activités de prêt dans les pays partenaires sont régies par une série de mandats extérieurs confiés à la BEI par le Conseil des ministres de l'UE :

- ▶ **dans les pays concernés par l'élargissement** (pays adhérents : Bulgarie et Roumanie, pays en voie d'adhésion : Croatie et Turquie, et pays candidats : ancienne République yougoslave de Macédoine ou ARYM), le principal moteur des investissements est l'acquis communautaire ;
- ▶ **dans les pays des Balkans occidentaux** (Albanie, Bosnie Herzégovine, Monténégro, Serbie), la BEI continue résolument à financer la reconstruction d'infrastructures de base et à apporter son concours aux collectivités locales dans le cadre du mandat de prêt couvrant les pays voisins du sud et de l'est de l'Europe ;
- ▶ **en Russie et en Ukraine**, l'activité de la BEI est limitée aux projets environnementaux et à d'autres projets spécifiques ;
- ▶ **dans les pays partenaires méditerranéens (PPM)**, au titre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), la BEI finance des projets relevant du secteur privé ainsi que du secteur public marchand ;
- ▶ **dans la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM)**, la BEI finance, en vertu de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou, des projets centrés sur l'objectif « de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale » ;
- ▶ **en République d'Afrique du Sud (RAS)**, la Banque octroie des prêts à long terme à l'appui du développement économique ;
- ▶ **en Amérique latine et en Asie (zone ALA)**, la BEI finance des projets d'intérêt commun pour l'UE et les pays bénéficiaires dont les promoteurs sont pour l'essentiel des entreprises de l'UE.

Les prêts directs de la BEI en faveur de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays partenaires

2001-2005 : 1,4 Mrd d'EUR (1996-2005 : 2,7 Mrd d'EUR)



Pays concernés par l'élargissement Balkans occidentaux

Dans les pays concernés par l'élargissement, la plupart des projets relatifs à l'eau qui visent à satisfaire aux exigences de la législation environnementale de l'UE sont cofinancés avec la Commission européenne par des aides accordées au titre de l'ISPA¹⁶ et instruits conjointement avec la Commission et les ministères nationaux. Des aides non remboursables de l'UE ont également été utilisées pour financer des projets dans les Balkans occidentaux. Depuis 1998, la Banque a octroyé des prêts d'un montant total de 210 millions d'EUR (dont 149 millions d'EUR entre 2001 et 2005) à des compagnies des eaux municipales ou régionales, principalement en Roumanie, mais aussi en Bulgarie, en Albanie, en Serbie et au Monténégro. La plupart des projets concernaient la réhabilitation et la modernisation de réseaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

¹⁶ Instrument structurel de préadhésion.

La Banque utilise en outre les divers instruments à sa disposition à des fins de conseil et d'assistance, tant pour les projets que pour les réalisations stratégiques clés du secteur, par exemple en coopérant étroitement avec la Commission européenne (CE) pour soutenir la création de compagnies des eaux régionales. En Roumanie, la BEI, la Commission européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et les autorités nationales utilisent les aides non remboursables pour créer des compagnies des eaux régionales, avec l'appui d'un programme d'amélioration des performances financières et opérationnelles et d'une réforme tarifaire.

La BEI a d'abord centré ses efforts sur la reconstruction d'après guerre dans les Balkans occidentaux, puis elle a étendu progressivement ses opérations de financement, axées sur les infrastructures essentielles de transport, à des projets relatifs à l'eau et à d'autres projets environnementaux, tels que la protection du bassin hydrographique du Danube et la gestion des eaux usées dans les grandes villes. En 2003, la Banque a financé,

conjointement avec la Banque mondiale, Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et Lux Development, un projet d'extension et de réhabilitation de réseaux de distribution et d'assainissement desservant cinq localités albanaises. Elle a également cofinancé avec la BERD et KfW un programme de réhabilitation et de modernisation des réseaux d'adduction, collecte et traitement des eaux de Novi Sad et de Nis, deuxième et troisième villes de Serbie par le nombre d'habitants après Belgrade.

La BEI participe à diverses initiatives stratégiques régionales. Depuis 2001, elle est associée au groupe de travail pour le Danube et la mer Noire (DABLAS), constitué sous l'égide de la direction générale Environnement de la Commission. DABLAS est une plate forme pour la protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques de la région du Danube et de la mer Noire, qui assure la coordination de l'ensemble des instruments financiers mis en œuvre dans cette région. Le groupe de travail élabore des programmes d'investissement prioritaires comme le Programme régional de reconstruction de l'environnement, qui sert de base à la BEI pour soutenir des projets. Depuis 2003, la Banque est le coordinateur du Plan directeur environnemental pour la mer Adriatique (PDEMA) en Croatie, dont l'objet est de préparer le terrain en vue de la sélection d'investissements prioritaires sur le littoral adriatique.

Fédération de Russie Ukraine

Étant donné le caractère environnemental de ce mandat, les projets relatifs à l'eau occupent une place importante. Au titre de la première enveloppe de 100 millions d'EUR affectée au Partena-



riat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (PEDS) en faveur de certains projets environnementaux sur la côte russe de la mer Baltique (mandat qui a expiré en mai 2005), la BEI a prêté un total de 68,6 millions d'EUR pour trois projets réalisés dans le secteur de l'eau à Saint-Pétersbourg : la construction de réseaux de traitement des eaux usées dans la ville, la remise en état et la modernisation d'installations de traitement des boues dans la station d'épuration du nord de la ville, ainsi que l'achèvement d'un barrage de protection contre les inondations destiné à protéger Saint-Pétersbourg et ses habitants contre la pollution due aux contaminants charriés par les eaux de crue. Ces trois projets ont été cofinancés notamment par la Banque nordique d'investissement (NIB) et la BERD.

Le deuxième mandat, qui porte sur une enveloppe de 500 millions d'EUR de prêts à accorder par la BEI dans la Fédération de Russie et en Ukraine à l'appui de la politique européenne de voisinage de l'UE, est en place jusqu'à juillet 2007. Il permet à la Banque de financer des projets environnementaux présentant un intérêt commun pour l'UE et les pays bénéficiaires, notamment des projets dans le secteur de l'eau qui contribuent à réduire la pollution de la mer Baltique et de la mer Noire.

Participant aux deux principaux programmes internationaux pour l'Europe septentrionale, à savoir le PEDS et le Programme commun d'action globale en faveur de l'environnement de la mer Baltique, la BEI contribue à l'identification de projets environnementaux offrant d'importants avantages transfrontières à tous les pays qui bordent la mer Baltique ou la mer Noire. En outre, elle facilite

la coopération entre les pouvoirs publics nationaux, les promoteurs, les sociétés de services publics, les IFM, les ONG environnementales, etc.

Les pays partenaires méditerranéens (PPM)

Dans les PPM frappés par la pénurie d'eau, la BEI joue un rôle très actif dans le sec-

teur, en particulier depuis la création de sa Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) en 2002. La FEMIP a acheminé d'importantes ressources à long terme en faveur de projets d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement urbain et de traitement des eaux usées. Non seulement ces projets améliorent les conditions de vie quotidiennes des populations concernées,

Les prêts de la BEI dans le secteur de l'eau au Maroc

Au Maroc, la compagnie nationale des eaux (ONEP) et les régies municipales ont reçu cinq prêts BEI d'un montant total de 140 millions d'EUR entre 2001 et 2005. Chaque opération a été adaptée à la nature des investissements. Des réseaux d'adduction d'eau de petite dimension et de faible complexité technique ont bénéficié d'un prêt-programme. Un prêt bonifié a permis de financer un groupe de projets plus complexes de recyclage de l'eau et d'élimination de boues. D'autres prêts bonifiés ont été accordés à cinq régies desservant de grandes villes (Marrakech, Settat, Meknès, Agadir et Oujda) au titre de la contribution de la Banque au Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées, afin de financer la mise en service d'infrastructures d'assainissement élémentaires et abordables. Les études préparatoires à la conception des projets ont été supervisées et partiellement financées sous forme d'aides non remboursables par le Fonds d'assistance technique de la FEMIP.

Un autre prêt bonifié a été accordé pour un montant de 20 millions d'EUR à la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité de Fès pour la réhabilitation de son réseau d'assainissement et la construction d'une station d'épuration biologique destinée à traiter, pour la première fois, les eaux usées rejetées par un million d'habitants et par les entreprises de la région. Ce projet réduit les déversements polluants dans le Sebou et accroît le potentiel de développement de l'agglomération de Fès. Simultanément, la Banque a apporté son concours aux régies de deux villes de taille moyenne pour leurs projets d'assainissement. La participation de Banque à la phase d'instruction a permis d'améliorer la conception (capacité de traitement, traitement des boues d'égout) de la station d'épuration, et donc de limiter l'ampleur des augmentations de tarifs, rendant ainsi le projet abordable. La BEI appuie actuellement un important programme visant à réduire sensiblement la pollution industrielle qui affecte la ville de Fès et le bassin du Sebou en général.

La plupart de ces projets ont été cofinancés avec des aides bilatérales de l'UE.

mais ils favorisent en outre le développement économique en stimulant de nouvelles activités liées au tourisme, secteur vital pour tous les pays méditerranéens. La plupart des prêts accordés dans le secteur de l'eau l'ont été à des promoteurs publics en Égypte, au Liban, au Maroc, en Tunisie et en Turquie. Les projets financés concernent notamment des réseaux de distribution et des stations de traitement d'eau potable et d'eaux usées desservant des villes de toutes dimensions, souvent associés à des opérations de recyclage, de protection du littoral et de dépollution marine. Dans les années 90, la Banque a également financé, dans le delta du Nil, en Tunisie et au Maroc, des projets favorisant la conservation des terres agricoles grâce à des systèmes d'irrigation et de barrages, afin de soutenir le développement rural et l'emploi.

Au cours des cinq dernières années, la BEI a soutenu dans les PPM une quinzaine de projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées au moyen de prêts d'un montant total de 806 millions d'EUR, ce qui représente 15 % des prêts individuels accordés par la Banque dans la région et près d'un tiers de ses prêts environnementaux.

La pollution ne connaît pas de frontières. Les quelque 90 millions de citoyens de l'UE qui vivent sur le littoral méditerranéen partagent, avec leurs voisins des côtes méridionales et orientales de la Méditerranée, un précieux patrimoine commun dont la gestion représente un défi pour la qualité de vie. La BEI participe, au profit de tous les pays concernés, à l'initiative Horizon 2020, qui a été lancée à Barcelone en décembre 2005 après avoir reçu l'aval des dirigeants des pays euro-méditerranéens lors du sommet organisé pour le 10e anniversaire d'Euro-

med. Cette initiative vise, pour l'essentiel, à réduire le niveau de pollution du bassin méditerranéen en identifiant les sources de pollution les plus importantes afin d'y apporter des solutions d'ici à 2020.

L'initiative porte sur toutes les sources importantes de pollution, y compris les émissions industrielles, les déchets municipaux et en particulier les eaux urbaines résiduaires, qui sont à l'origine de la pollution de la mer Méditerranée, et ce, dans une proportion pouvant aller jusqu'à 80 %. Ses principaux objectifs sont de réduire la pollution, de promouvoir l'utilisation durable de la mer et du littoral, d'encourager la coopération environnementale et de favoriser l'élaboration d'une législation crédible en matière de protection de l'environnement. À travers la fourniture d'eau potable sûre, l'initiative permettra de préserver la santé des 143 millions d'habitants qui vivent sur les côtes et favorisera le développement à long terme de secteurs vitaux tels que le tourisme et la pêche en contribuant à endiguer la baisse des stocks halieutiques locaux. L'initiative, ouverte aux

États membres de l'UE et aux PPM, aux organisations internationales, aux institutions financières, aux bailleurs de fonds bilatéraux, aux ONG, à la société civile et aux autres parties intéressées, l'est aussi aux acteurs locaux et régionaux dans une démarche ascendante. La protection et l'amélioration de l'environnement étant un objectif clé de la FEMIP, la Banque a adhéré à l'initiative Horizon 2020 dès sa phase préparatoire, au cours de laquelle elle prévoit de créer une réserve de projets d'investissement bancables, en étroite coopération avec la Banque mondiale et le Plan d'action pour la Méditerranée lancé sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Zone Afrique-Caraïbes-Pacifique (pays ACP) République d'Afrique du Sud

Dans les pays ACP, tout comme en République d'Afrique du Sud, l'existence de services des eaux est l'un des principaux facteurs du développement durable. Les projets relatifs au secteur de l'eau sont

L'implication des parties prenantes dans l'approche définie par la BEI pour le secteur de l'eau

Dans le cadre de sa nouvelle approche des projets relatifs à l'eau dans les pays ACP, la Banque a coopéré étroitement et avec succès avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations à base communautaire afin d'assurer l'appropriation des projets par les communautés concernées et une plus grande implication de ces dernières, notamment des groupes vulnérables, dans la conception et la mise en œuvre des projets. Une autre caractéristique commune de ces projets réside dans l'implication de tous les acteurs – notamment celle des communautés et collectivités locales et d'ONG spécialisées comme Water & Sanitation for the Urban Poor (WSUP) et WaterAid – dès la phase longue et laborieuse de préparation du projet et jusqu'à sa mise en œuvre.



une composante essentielle de l'activité de la Banque dans la région, où ils ont représenté plus des trois quarts (77 %) de l'ensemble de son activité environnementale entre 2001 et 2005, avec 147,5 millions d'EUR de prêts pour sept projets dans les pays ACP et 185 millions d'EUR pour deux grands projets d'approvisionnement en eau en Afrique du Sud. Au Botswana, au Burkina Faso, en Jamaïque, à Maurice, au Sénégal et en Tanzanie, la Banque a financé des projets essentiels d'approvisionnement en eau potable, de traitement des eaux usées et d'assainissement ; en Afrique du Sud, elle a financé la construction d'un barrage et des infrastructures connexes sur le fleuve Berg, afin d'améliorer la distribution d'eau pour la conurbation du Cap, et la construction d'une canalisation d'adduction d'eau desservant des industries stratégiques dans la région de Johannesburg.

Le rôle de la BEI consiste à soutenir des projets viables à long terme, tant grâce à la mise en place de structures institutionnelles qu'au moyen de ressources financières. La Banque met les opérations individuelles à profit pour dialoguer avec les autorités nationales sur les réformes sectorielles nécessaires. Toutefois, dans certains pays où la Banque est davantage impliquée en amont, les partenariats peuvent être renforcés par un recours plus intensif aux fonds d'assistance technique. Dans le domaine de

l'eau, la plupart des projets ont été cofinancés avec la CE (via des bonifications d'intérêt provenant des ressources budgétaires destinées à appuyer les projets environnementaux), ou la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD), KfW ou l'Agence française de développement (AFD).

Conformément aux meilleures pratiques internationales¹⁷, la Banque opère dans le secteur de l'eau des pays ACP non seulement en qualité de bailleur de fonds et d'expert technique, mais aussi comme un catalyseur de forces à l'appui de la réduction de pauvreté en général et de la promotion de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans le domaine de l'eau en particulier. Dans la mesure du possible, la Banque associe à son action des ONG spécialisées, le secteur privé local et les communautés concernées ; elle favorise ainsi un échange fructueux d'expérience et instaure un esprit de partenariat et d'appropriation du projet dans la population.

À l'aide de la Facilité ACP-UE pour l'eau, une solide réserve de projets africains relatifs à l'eau a été constituée en 2006. La Facilité pour l'eau, adoptée d'un commun accord à Johannesburg en 2002 dans le cadre de l'Initiative européenne pour l'eau, met des fonds à disposition pour des actions d'assistance technique et des cofinancements associant des aides non remboursables de l'UE et des prêts de la BEI. Cette combinaison d'aides non remboursables et de prêts à long terme, non disponibles localement, est fondamentale étant donné la forte intensité en capital des projets relatifs à l'eau. En outre, le recours à cette combinaison permet d'affecter les éléments de libéralité aux opérations les moins rentables

des promoteurs et de fournir de l'eau à des tarifs sociaux à la population pauvre des villes.

La coopération entre la Banque et la Commission a permis l'approbation par la Facilité pour l'eau, suite à un premier appel à propositions lancé en novembre 2005, de quatre propositions de projet (en Éthiopie, à Madagascar, au Mozambique et en Tanzanie) auxquelles la BEI participe, pour une contribution totale de près de 70 millions d'EUR sous forme d'aides non remboursables, représentant environ 30 % des fonds disponibles de la Facilité pour l'eau. Quatre autres nouveaux projets à réaliser avec la participation de la Banque, au Malawi, au Bénin, au Lesotho et au Sénégal, ont été proposés au titre du deuxième appel à propositions de la Facilité pour l'eau en juin 2006 (pour évaluation par la Commission au deuxième semestre de 2006). Le conseil d'administration de la Banque, quant à lui, a approuvé au début de 2006 des prêts d'un montant total de 71 millions d'EUR pour trois des quatre premiers projets (ayant fait l'objet du premier appel à propositions au titre de la Facilité pour l'eau), et de nouvelles propositions lui seront soumises au début de 2007 suite aux résultats du deuxième appel à propositions.

Un premier contrat concernant un prêt de 31 millions d'EUR a été signé le 21 juillet 2006 avec la République du Mozambique afin de financer la modernisation et l'agrandissement du réseau d'adduction d'eau de Maputo.

Les trois projets en Éthiopie, à Madagascar et au Mozambique portent essentiellement sur la fourniture d'un accès à l'eau potable ou d'un nombre limité de services d'assainissement élémentaires à des

¹⁷ C'est-à-dire aux recommandations formulées dans le Rapport Camdessus sur le financement des infrastructures de l'eau lors du 3e Forum mondial de l'eau qui s'est tenu au Mexique en 2003, dans le rapport final sur la composante financière de l'Initiative européenne pour l'eau et par le groupe de travail Gurria concernant le financement innovant du secteur de l'eau lors du 4e Forum mondial de l'eau organisé au Mexique en 2006.

personnes vivant dans des conditions de pauvreté voire d'extrême pauvreté, dans l'agglomération de Maputo, dans les régions les plus déshéritées à la périphérie de l'agglomération d'Antananarivo à Madagascar, et dans 15 villes éthiopiennes de dimension moyenne. Au total, ces projets permettront de fournir de l'eau à environ 1,3 million de personnes. Grâce à une augmentation significative du nombre de personnes – en particulier de la population démunie des zones périurbaines – ayant accès à l'eau potable et à l'assainissement, ils contribueront à réduire la pauvreté. Ils se traduiront par une amélioration des conditions sociales et sanitaires locales (réduction du risque de maladies provoquées par l'eau et augmentation, pour les femmes et pour les enfants, du temps à consacrer à l'éducation plutôt qu'aux corvées d'eau) ainsi que des moyens d'existence, par une durabilité environnementale accrue et par la réduction de la misère urbaine. Ces projets sont tout à fait représentatifs de la nouvelle approche de la BEI dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement des pays ACP. Tout en s'appuyant sur les points forts habituels de la Banque, ils présentent un certain nombre d'aspects innovants, tels que l'objectif de couverture universelle, l'accent mis sur l'inclusion sociale, le partage des avantages et des solutions adaptées fondées sur la participation de la société civile et du secteur privé, notamment des petits exploitants privés locaux.

La BEI joue un rôle de coordinateur et de chef de file dans ces projets, notamment en raison de son implication en amont dans la définition du contenu de chaque projet, et de l'appui qu'elle fournit aux promoteurs pour leurs demandes de financement au titre de la Facilité ACP-UE pour l'eau.

Asie, Amérique Centrale et Amérique Latine (ALA)

Entre 1997 et 2000, la Banque a financé six projets d'intérêt commun relatifs à l'eau dans ces régions du monde. Ces projets, réalisés par des entreprises européennes, concernaient notamment l'extension des services d'adduction d'eau et des réseaux d'assainissement de la ville de Cordoue et de la province de Misiones (Argentine), la construction d'une station de traitement pour l'approvisionnement en eau potable de la ville de Chengdu (Chine), l'extension et l'amélioration des réseaux d'alimentation, d'assainissement et de traitement des eaux dans la partie ouest de Manille (Philippines) ainsi que la modernisation et l'agrandissement du réseau de transport et de distribution d'eau dans les zones occidentale et orientale de Jakarta (Indonésie).

Aucun nouveau projet n'a été financé dans le secteur de l'eau depuis cette période. Toutefois, la signature d'un prêt de 60 millions d'EUR en faveur de Manila Water, une concession de services des eaux performante opérant dans la partie orientale de Manille aux Philippines, est prévue pour la fin de 2006.





**Banque
européenne
d'investissement**

Contacts

Pour tout renseignement d'ordre général :

Valérie Thill

Département « Communication et information »

☎ (+352) 43 79 31 00 – 📠 (+352) 43 79 31 99

✉ info@bei.org

Pour les demandes de presse :

Secrétariat du Bureau de presse

Département « Communication et information »

☎ (+352) 43 79 21 00 – 📠 (+352) 43 79 21 99

✉ press@bei.org

Banque européenne d'investissement (BEI)

100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

www.bei.org – ✉ info@bei.org

